Quelques-uns protestent et réclament la clôture.

M. Zévaès enfin réussit à se faire entendre. Il rappelle dans quelles conditions la loi fut votée et repousse toute modification à la loi.

M. Maujan demande le renvoi de la proposition Georges Berry à la commission du travail. Mais il demande qu'on respecte tous les intérêts légitimes.

La gauche applaudit, l'extrême-gauche crie: aux voix!

Interventions diverses

M. Rozier, de la Seine, vient combattre M. Berry. Le nombre des demandes de dérogations est infime. L'orateur lit des lettres, des circulaires de diverses corporations, une notamment dont il n'achève pas la lecture.

M. Tournade. — Lisez donc jusqu'au bout!

M. Rozier est obligé de s'exécuter. Or, la circulaire conclut justement au repos par roulement, qu'il combat!

M. Rozier. — On a parlé d'entente entre les patrons et les ouvriers. L'épreuve a été tentée, mais elle n'a pas réussie. Voilà pourquoi on en est arrivé au repos collectif, à jour fixe, le seul efficace, parce qu'il peut être contrôlé. (*Applaudissements à l'extrême-gauche.*)

M. Lemoine. — Pour que le repos soit efficace, il faut qu'il soit complet, périodique, c'est-à-dire collectif et à jour fixe. Il faut qu'il y ait le jour de la famille. (Vifs applaudissements sur presque tous les bancs.)

Si partisan que je soit du principe de la loi, je ne suis pourtant pas hostile, systématiquement, à des modifications de détail. Les réformes ne s'imposent pas par la loi, il y faut l'adhésion des consciences. (Applaudissements.) De quel droit fermerions-nous l'oreille aux plaintes de ceux que blesse la loi?

M. Beauregard. — Vous nous avez emprunté le principe de la loi, à nous, économistes catholiques (Applaudissements à droite, clameurs à l'extrême-gauche.) Mais le ministre du Commerce a interprété arbitrairement la loi. Il a notamment fait fermer les établissements qui n'avaient pas d'employés.

Le Ministre du Travail. — La circulaire en question a été rapportée.

M. Beauregard. — Des agents se sont introduits chez des patrons pour les questionner, ce qui est illégal et vexatoire. Malgré les promesses faites devant le Sénat, la loi n'a pas été appliquée avec bienveillance. (Applaudissements au centre.)

M. Puech. — Je considère la loi comme intangible, mais dans sa deuxième partie, elle reconnaît que des dérogations peuvent être accordées.

M. Vaillant. — Votre thèse est la négation du repos hebdomadaire.

M. Puech, *aux socialistes.* — Comme vous, nous demandons l'application intégrale de la loi mais nous ne l'entendons pas de même. C'est vous qui la mutilez. La loi a voulu que le préfet prît l'avis de la Chambre syndicale patronale, du syndicat ouvrier, de la Chambre de Commerce et du Conseil municipal. La dérogation devra être accordée quand les avis seront favorables et que les motifs seront légitimes. (Applaudissements.)

Déclaration de M. l'abbé Lemire

M. l'abbé Lemire. — Je voterai contre toute proposition tendant à affaiblir ou à énerver la loi du repos dominical. Cette loi est une loi sociale. Il faut la maintenir dans sa sévère intégralité. Elle soustrait le travailleur au joug du travail, au service d'autrui pour le rendre à lui-même. Nulle loi n'entrera plus aisément dans les mœurs de ce pays. (Vifs applaudissements sur divers bancs.)

Vif incident. — Radicaux et socialistes

M. Jaurès se prononce contre l'urgence.

M. Maujan. — Je suis pour l'application intégrale de la loi dans toutes ses dispositions. C'est pourquoi je m'élève contre la prétention de ceux qui veulent repousser en bloc toutes les demandes de dérogation.

Les socialiste invectivent l'orateur qui leur tient tête.

Nous sommes ici pour faire notre politique et non la vôtre. (Salve d'applaudissements à gauche.) Vous dites que nous trahissons les intérêts de la classe ouvrière. Le parti auquel j'appartiens ne fait pas de politique de classes. Il fait la politique de la démocratie républicaine. (La gauche, le centre applaudissent.)

M. Labori. — On ne parle que de Paris. Il y aurait beaucoup à dire sur l'intérêt des petits commerçants et des ouvriers de diverses industries dans les départements. La modification de la loi est inévitable.

M. Berry. — Je n'insiste pas pour l'urgence. Je voterai le renvoi à la commission.

M. Jaurès. — Je reprends la demande d'urgence afin que la Chambre émette un vote clair. (Bruit.) M. Maujan a lancé une sorte de défi aux socialistes au nom de ce qu'il appelle son parti. Je ne sais s'il avait reçu mandat de l'ensemble des radicaux... Si on veut déclarer la guerre aux socialistes, on choisit un singulier terrain. Ce serait la déclarer à toutes les organisations ouvrières. (Applaudissements à l'extrême-gauche.) Nous ne voulons pas qu'on ruine la loi. Il parait que maintenant *nous faisons de la politique de classes en demandant* le respect d'une loi de salut humain! C'est vous, radicaux, qui pratiquez une lutte de classes et des plus malsaines. Ce sera une grande déception pour la classe ouvrière si elle voit que la bourgeoisie peut bien voter des lois, mais qu'elle n'est pas capable de les appliquer.

M. Pelletan. — M. Maujan n'a parlé qu'en son nom personnel.

M. Maujan. — J'ai parlé au nom de 160 républicains qui m'avaient chargé de présenter une proposition de résolution. Je n'ai pas déclaré la guerre au parti socialiste. J'ai défendu la politique du grand parti républicain, du parti radical. (Applaudissements à gauche.) J'avais qualité pour le faire car j'avais fait adopter ma proposition par le Comité exécutif de mon parti. (Protestations.) Quant à vous, M. Jaurès, vous savez bien qu'aux termes des décisions mêmes du Congrès de Limoges, vous n'êtes pas autorisé à faire ici autre chose qu'une politique de classe. (Applaudissements.) Quand vous discutez la question du repos hebdomadaire, vous apportez votre passion de lutte de classe... (Vifs applaudissements.)

Le renvoi de la proposition de M. Berry à la Commission est prononcé par 456 *voix contre* 4.

A la majorité de 349 voix contre 3, l'urgence n'est pas déclarée. (Applaudissements ironiques.)

Jeudi, séance à neuf heures du matin. La séance est levée à 6 heures 55.

POUR 1 fr. 25

100 Cartes de Visite

Pour 1 fr. 75

100 Cartes et 100 Enveloppes

Aucune maison ne peut rivaliser de bon marché

AVEC

l'Imprimerie du *Journal de Roubaix*

BIBLIOGRAPHIE

DES CONDITIONS D'UNE RENAISSANCE RELIGIEUSE ET SOCIALE EN FRANCE. — Conférence faite à la IIIe Semaine sociale de Dijon le 2 Août 1906, par P. Imbart de la Tour, professeur à l'Université de Bordeaux. — 1 vol. in-16 : Prix : 0 fr. 40 ; franco : 0 fr. 50. Librairie Bloud et Cie, 4, rue Madame, Paris (VIe).

Dans ce discours, prononcé à la IIIe Semaine sociale de France, et qui a eu un si grand retentissement, l'auteur aborde un des problèmes les plus angoissants de l'heure actuelle.

Le catholicisme est-il destiné à disparaître ? Peut-il au contraire sortir triomphant des épreuves actuelles ? Sommes-nous à la veille d'un déclin ou d'une renaissance ?

M. I. de la Tour analyse les causes qui ont provoqué en France un recul incontesté du catholicisme depuis un quart de siècle. Ces causes sont d'ordre politique, intellectuel, ecclésiastique C'est en les étudiant, à la lumière des faits, qu'on peut trouver le remède à la situation actuelle. L'auteur établit quelles sont les conditions nécessaires au réveil de l'idée religieuse : un contact plus grand des catholiques avec la vie sociale, une réforme et une organisation meilleure de l'enseignement de la religion, surtout dans la demeure et dans le peuple, seule capable de refaire la mentalité chrétienne du pays, une direction donnée enfin aux catholiques par la restauration du gouvernement intérieur et de la force de l'épiscopat.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La question de la passerelle du boulevard d'Halluin

Le conflit entre la Ville et les Magasins Généraux. La réponse de M. Wattinne, adjoint, au directeur de la Société.

En réponse à la lettre que M. Lair, directeur-administrateur de la Société des Magasins Généraux, nous avait adressée, M. G. Wattine, adjoint au Maire, nous prie d'insérer le document suivant :

Roubaix, le 20 novembre 1906.

Monsieur l'Administrateur-Directeur des Entrepôts et Magasins Généraux de Paris, Paris.

Monsieur,

Dans la dernière séance du Conseil Municipal, un de nos collègues a attaqué vigoureusement la Compagnie des Magasins Généraux, qui n'a opposé jusqu'ici que la force d'inertie à toutes les tentatives d'entente que nous avons faites auprès d'elle.

Vous saisissez l'opinion publique de notre différend. Nous vous y suivons volontiers.

Si mon Administration n'a pu mener à bien la solution que vous paraissiez lui offrir par votre lettre du 30 décembre 1905, c'est que cette solution cachait dans son exécution, telle que vous la vouliez, la reconnaissance que vous aviez un droit acquis sur le terrain en litige.

En effet, seule la ville possède les titres de propriété, et les Magasins Généraux sont incapables de fournir une seule pièce démontrant qu'ils ont un droit actuel sur ce terrain.

La raison que vous invoquez pour faire valoir votre prétention serait que la ville aurait l'obligation de vous céder ce terrain, ce qu'elle se refuse à admettre. C'est pourquoi, dans ma lettre du 6 décembre 1905, je vous proposais de détacher de la question le très petit emplacement nécessaire à la Compagnie du Nord pour ériger la passerelle. Et la ville ayant seule actuellement qualité pour vendre à la Compagnie du Nord aurait mis celle-ci en possession de la parcelle en question.

Cette façon de procéder ne détruisait en rien les droits que vous prétendez avoir en ce qui concerne l'obligation pour la ville de vous vendre le terrain enclos par vous.

Mais dans les conversations que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous, dans vos bureaux de la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial à Paris, et dans nos entretiens de Roubaix, vous n'avez pas voulu admettre cette façon de procéder.

Vous voulez *faire* acte de propriétaire au même titre que la ville, dans la cession consentie à la Compagnie du Nord ne confrontant votre Notaire avec celui chargé des intérêts de la ville.

Mon Administration ne pouvait pas créer à votre profit ce précédent. Il eût été dangereux pour la défense de sa thèse.

Mais il y a bien plus à dire. Pour vous bien prouver que la seule raison la mettant dans l'obligation de garder ses droits sur le terrain en litige était la nécessité de laisser le Conditionnement relié au Chemin de fer, la ville vous proposait de céder le terrain enclos aux Magasins Généraux, avec l'obligation pour eux de laisser passer la voie de raccordement reliant le Conditionnement Municipal aux voies de Chemin de fer du Nord, et cela tant que le Conditionnement Municipal existerait.

Vous avez refusé cette solution, en répondant que vous mettriez au service du Conditionnement des voies dont votre Compagnie serait propriétaire et qui pourraient disparaître du jour où les Magasins Généraux cesseraient de fonctionner. Vous prétendiez que notre *droit de rachat sur ces Magasins Généraux du jour de* leur disparition en tant que magasins, devait nous suffire pour assurer l'indépendance de notre Conditionnement.

C'était une fois de plus mettre la ville à votre entière discrétion, au jour qu'il vous plairait de choisir, sachant du reste par vous que vous estimez (et que vous ne feriez pas de concession sur ce prix), 50 fr. le mq. l'entièreté des terrains que recouvrent vos bâtiments du boulevard d'Halluin, prix absolument excessif.

Voilà Monsieur l'Administrateur-Directeur, des explications que ne donnaient pas votre lettre du 30 décembre; elles permettront à nos concitoyens, que vous avez désiré mettre au courant de cet incident, d'apprécier si mon Administration pouvait perdre, en gagnant quelque temps pour l'érection de la passerelle, le souci de l'avenir du Conditionnement. C'est le sacrifier totalement que de le placer dans l'éventualité de n'être plus raccordé au Chemin de fer; mieux vaudrait sa désaffectation.

Vous voulez nous acculer aux exigences de votre Compagnie, qui sont loin d'être tendres.

En effet, *à différentes reprises, j'ai conversé avec* vous pour atténuer la rigueur de la convention, devenue désastreuse, du 14 février 1880, par laquelle la ville a lié le Conditionnement Municipal aux Magasins Généraux. Je vous ai soumis des propositions qui me paraissaient devoir sauvegarder vos intérêts, tout en mettant le Conditionnement à même de faire face aux exigences des affaires et de la concurrence. Pas plus que mes prédécesseurs, je n'ai cessé de vous trouver réfractaire à l'approbation d'une mesure quelconque de nature à faciliter mes opérations de conditionnement liées à la question de magasinage.

Dans ces conditions, vous ne pouvez vous étonner sérieusement, et le public consulté par vous pas davantage, que je me sois refusé à vous donner barre sur la ville dans le différend qui retarde si malheureusement la construction de la passerelle du boulevard d'Halluin.

Mais votre dernière lettre ne me permet plus de douter que votre grand désir, comme c'est le nôtre, est de donner satisfaction aux Roubaisiens.

Acceptez donc que la Compagnie du Nord prenne possession de la parcelle de terrain nécessaire, que la ville passe l'acte de vente avec la Compagnie du Nord, puisque seule elle est en mesure de pouvoir le faire. Ne faites pas intervenir de réserves ou de restrictions.

Convenons simplement, entre nous, que le terrain affecté à la passerelle sera considéré comme n'ayant jamais été l'objet d'aucun litige, et que cette solution n'interviendra en rien pour permettre de préjuger sur le complément de la question.

La passerelle du boulevard d'Halluin s'élèvera ainsi immédiatement, et les nombreux ouvriers qui ont à *suivre cette route pour se rendre à leur travail, n'auront* plus à subir l'inconvénient du passage à niveau, si préjudiciable depuis fort longtemps à leurs intérêts, et si dangereux.

Vous fournirez ainsi la preuve du bon vouloir qu'affirme votre lettre.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administeur-Directeur, l'assurance de ma haute considération.

Le Maire :
Signé : G. Wattinne, adjoint.

LA VENTE DU COUVENT DES CLARISSES

La vente du couvent des Clarisses qui a eu lieu mercredi dernier, après surenchère à la barre du tribunal de Lille est définitive et l'on connaît aujourd'hui les noms des acquéreurs que représentait Me Rombart, avoué. La déclaration de command a, en effet, été spécifiée rugulièrement au greffe.

Il y avait, on s'en souvient, deux lots. Le premier lot comprenait le couvent lui-même, le cloître, la chapelle, les classes; c'est M. Jules Masurel fils, négociant, rue de la Gare à Roubaix qui est adjudicataire.

Le second lot était formé par la maison de l'aumônier. L'adjudication est prononcée au profit de la Société de peignage, rue Heilmann, à Roubaix.

LA REVISION DES LISTES ELECTORALES POUR 1907. — La Mairie nous communique l'avis suivant :

« Le Maire de la Ville de Roubaix a l'honneur d'informer ses concitoyens qu'il vient de faire distribuer au domicile de chaque électeur, un extrait de l'inscription sur la liste électorale, afin qu'ils puissent vérifier les indications qui le concernent.

» Les bulletins susceptibles de modifications devront être retournés à la Mairie (Bureau des Elections), dans le plus bref délai possible.

» Tout Français majeur qui n'aurait pas reçu de bulletin de révision doit se considérer comme ne figurant pas sur les listes électorales et, par suite, comme non inscrit, même dans le cas où il aurait été inscrit sur celles arrêtées au 31 mars 1906.

» Les réclamations et les demandes en inscription seront reçues à la Mairie (Bureau des élections), du 3 janvier au 4 février 1907, dernier délai.

POUR LES FAMILLES DES VICTIMES DE LA CATASTROPHE DU 1er OCTOBRE. — La Fanfare Cycliste de Roubaix, nous a fait parvenir la somme de 16 fr. 50 produit de la quête faite par des jeunes filles, lors de son concert dimanche dernier au café Pandore, pour les victimes de la catastrophe de chez M. Etienne Motte.

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

LES INVENTAIRES

Les mesures prises par les autorités. — Les envois de troupes. — La résistance

Paris, 20 novembre. — Les dépêches qui nous parviennent continuent à signaler des mobilisations de troupes ou bien l'exécution des opérations d'inventaire, grâce à leur concours.

Dans le Gard avaient été mobilisées de nombreuses troupes d'infanterie, de génie et d'artillerie.

Dans la Haute-Loire, une soixantaine d'inventaires ont été opérés par des agents du fisc appuyés par des détachements de troupes. On signale que des brigades de gendarmerie à cheval ont été envoyées de Montbrison à Yssingeaux.

Dans le Tarn, les catholiques ont opposé de la résistance dans les diverses paroisses où l'on a opéré.

Dans les Deux-Sèvres, les autorités étaient escortées de fantassins, de hussards, de gendarmes et de policiers.

A Cirière et au Pin, les portes des églises ont dû être enfoncées.

Dans l'Aube, le préfet a fait briser les portes de l'église de Mesnil-Saint-Loup, pendant que la population catholique protestait aux cris de « Liberté! »

Dans l'Aveyron, à Villefranche-de-Rouergue, les trois églises ont été cernées pendant la nuit par la troupe. Les autorités ont été conspuées ; les crocheteurs ont enfoncé les portes, mais devant les manifestations de la foule, ils se sont bornés à un simulacre d'inventaire.

Dans l'Ardèche, les opérations ont commencé ce matin dans la région d'Aubenas.

Dans la Lozère, on signale de Mende, que des colonnes de gendarmes et de soldats se sont mis en marche ce matin.

Dans le Vaucluse, les sapeurs du génie ont enfoncé les portes à Sainte-Cécile et à Causons.

Dans la Loire-Inférieure, douze inventaires ont été effectués. Les autres auront lieu demain. Les troupes ne cessent d'arriver. On prépare à Nantes des écuries pour 500 chevaux.

On mande de Brest que des nouvelles troupes sont arrivées.

Dans certaines communes du littoral, on organise la résistance. A Plonzance, le tocsin sonne sans discontinuer.

Angers, 20 novembre. — Le sous-préfet de Segré s'était rendu en automobile à Nyoiseau, pour procéder à l'inventaire. A son arrivée, l'automobile fut entourée et le fonctionnaire houspillé.

Ploudery (Finistère), 20 novembre. — Les catholiques ont repoussé à coups de pierre le receveur des domaines M. Ropert et M. Terrenc, venus pour inventorier.

La gendarmerie a dû effectuer plusieurs charges pour dégager les crocheteurs officiels.

Amiens, 20 novembre. — Les inventaires commencés lundi à Amiens, ont continué mardi dans la Somme.

A La Chaussée-Tirancourt et à Bouvineart, il fallut enfoncer les portes et les inventaires se firent sans incident.

Agde, 20 novembre. — L'inventaire de l'église de Pomerols a donné lieu à de violents incidents. Les manifestants avaient barricadé la porte qui a dû être enfoncée. L'enlèvement des barricades a occasionné des bagarres dans l'église. Un gendarme a été blessé.

Plusieurs arrestations ont été opérées, dont une fut maintenue.

Rodez, 20 novembre. — On a dû enfoncer les portes de nombreuses églises pour procéder aux inventaires. Dans 30 paroisses, on a tenté d'opérer sans le concours de la force publique, mais on n'a pu obtenir aucun résultat.

Saint-Brieuc, 20 novembre. — L'inventaire au séminaire de Saint-Brieuc a eu lieu aujourd'hui. Quatre portes ont dû être enfoncées, quand vinrent des détachements de cuirassiers, d'infanterie et de gendarmes qui intervinrent pour permettre au receveur des domaines de pénétrer dans l'église. Une porte fut enfoncée à coups de hache.

Brest, 20 novembre. — A la suite de l'inventaire de l'église de Drennée, deux contraventions ont été dressées contre la femme et la fille du maire, M. Gestin, sous l'inculpation d'outrages à la gendarmerie. Une autre dame notable de la commune sera poursuivie pour avoir jeté des pierres sur la voiture du commissaire de l'enregistrement et du commissaire spécial.

Statistique officielle

Les incidents. — Les arrestations

Paris, 20 novembre. — L'« Agence Havas » communique la note officieuse suivante :

« Il résulte d'une statistique dressée par le Ministère de l'Intérieur qu'avant les opérations effectuées aujourd'hui, il restait 3.529 inventaires à faire dans quarante-neuf départements. Après les opérations de ce matin, les inventaires sont terminés dans les dix-sept départements suivants :

» Aube, Aude, Bouches-du-Rhône, Calvados, Cantal, Eure, Jura, Orne, Pyrénées-Orientales, Haute-Saône, Seine, Seine-et-Marne, Maine-et-Loire, Meurthe-et-Moselle, Loiret, Hautes-Alpes, Lot-et-Garonne.

» Les télégrammes des préfets parvenus au Ministère de l'Intérieur, ne signalent aucun incident sérieux (sic) dans les divers départements où les inventaires ont eu lieu.

Dans l'Aube, à Soligny-les-Etangs, le desservant a été arrêté par le sous-préfet, pour rébellion et outrages. Il a été conduit à Nogent.

Dans le Puy-de-Dôme, à St-Bonnet, on a dû faire sauter à la dynamite, des barres de fer placées en travers des portes de l'église.

Dans la Loire-Inférieure, deux gendarmes ont reçu quelques horions. Deux autres gendarmes ont été légèrement contusionnés dans le Tarn. »

Deuxième note du gouvernement. — Les départements où les inventaires sont terminés

Paris, 20 novembre. — Dans une deuxième note officieuse on donne les dix nouveaux départements où les inventaires sont terminés :

Charente, Corrèze, Cher, Meuse, Pas-de-Calais, Seine-et-Oise, Somme, Vaucluse, Ariège et Puy-de-Dôme.

Deux manifestants arrêtés dans la Loire-Inférieure pour voies de faits sur les représentants de l'autorité, ont été condamnés par le tribunal de Paimbœuf chacun à huit jours de prison.

Il y a lieu de remarquer que dans une seule journée, 343 inventaires ont été effectués dans les Côtes-du-Nord, 86 dans la Haute-Loire; 85 dans le Doubs; 79 dans le Maine-et-Loire; 78 dans l'Hérault; 72 dans le Nord; 72 dans la Savoie, etc.

Les opérations seront continuées demain dans les 23 départements où il reste à achever environ 2.000 inventaires.

DANS LA RÉGION DU NORD

A ESTAIRES. — Un soldat blessé

A dix heures et demie, l'agent des domaines, escorté de la troupe se présente à l'église de Doulieu, commune d'Estaires. Pour y pénétrer, il fallut employer la violence. Une échelle, lancée par les assiégés, atteignit à la figure un sapeur du 3e génie qui eut deux dents brisées et une entaille au sommet de la tête. Le soldat fut placé dans un fourgon et un cultivateur soupçonné d'être l'auteur de cet acte, a été arrêté.

A SOCX

Il a fallu briser un vitrail à gauche de la porte d'entrée pour pénétrer dans l'église. C'est par cette ouverture et au moyen d'échelles que l'on pénétra dans l'église. Dans leur empressement, les opérateurs démolirent les fonts baptismaux. M. l'abbé Houvenaghel donna lecture d'une protestation.

UN INCIDENT A FLÊTRE

On nous assure, mais nous ne signalons ce bruit que sous réserves, car nous le croyons controuvé, qu'au cours des opérations d'inventaire, à Flêtre, un capitaine de la garnison de St-Omer, aurait refusé de commander à ses hommes de se mettre à la disposition du commissaire de police pour fracturer l'entrée du sanctuaire, prétextant que ses convictions chrétiennes lui interdisaient cette action.

Cet incident aurait provoqué un échange de télégrammes entre le commissaire, le sous-préfet d'Hazebrouck, le préfet et le général en chef.

A OOST-CAPPELLE ET REXPOETE

Il a fallu enfoncer les portes pour pénétrer dans l'église et la sacristie. L'opération s'est faite sans autre *incident.*

A RENESCURE. — Une arrestation

Tout se passa sans incident, mais M. S...., brasseur, ayant critiqué le rôle de la gendarmerie, fut arrêté.

Dans la soirée il a été conduit à la prison d'Hazebrouck. Plusieurs de ses amis le félicitèrent lorsqu'il fut enchaîné, mais l'un d'eux M. B..., se vit dresser procès-verbal ses propos ayant déplu.

A PETIT-FORT-PHILIPPE

Nombreux incidents

Après les sommations, on enfonça la porte. Des barricades formées de chaises empêchait le passage. Des gendarmes s'emparent d'une échelle et font écrouler le tas de chaises à l'intérieur.

Les gendarmes chassent les fidèles se trouvant dans l'église; cinq ou six jeunes filles sont enchaînées. L'une d'elles tombe sur une chaise qui se brise. Le capitaine Vernet relève la jeune matelote.

Un employé de l'église, M. André Olyve est empoigné et enchaîné. M. le curé Baelde, menacé d'arrestation s'il parlait, répond en lisant une lettre de protestation.

La sacristie est fracturée. Les arrestations opérées n'ont pas été maintenues.

Au départ de la force armée, à 9 h. 45, la foule a manifesté avec ardeur.

A HOUPLINES

Le cortège officiel arriva à 9 heures 15 devant l'église Sainte-Anosthasie. Les portes étaient fermées et devant le refus d'ouvrir, les sapeurs du génie attaquèrent le grand portail et l'enfoncèrent au bout d'un quart d'heure.

L'inventaire fut fait par M. Anglès, percepteur, pendant que M. Villebois, curé, et M. Laloy, président des marguilliers lisaient de véhémentes protestations. A 10 heures 45, l'opération était terminée.

A 11 heures 10, les inventorieurs se présentèrent à l'église Saint-Charles où l'inventaire fut fait sans incident.

DANS L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES

où il restait 84 inventaires à faire, les agents du gouvernement ont opéré dans les églises Saint-Pierre et Notre-Dame, à Fourmies où il fallut enfoncer les portes.

Les inventaires se sont fait sans incident à Wignehies, à Bachant, à Pont-sur-Sambre, à Aymeries, à Dourlers, à Saint-Aubris et à Beugnies.

LE REPOS HEBDOMADAIRE

Une circulaire du ministre du Travail.

Paris, 20 novembre. — Voici le texte d'une circulaire confidentielle adressée aux préfets par M. Viviani, ministre du Travail :

Je suis informé que dans un grand nombre de villes, la concurrence faite par les commerçants qui n'observent pas le repos hebdomadaire à ceux qui se sont soumis sans délai à la loi nouvelle tend à provoquer la réouverture le dimanche des magasins de ces derniers.

Il est indispensable de ne pas laisser se perpétuer un semblable état de choses, et je considère que si les *faits* qui ont été portés à ma connaissance venaient à se reproduire, la responsabilité des divers services chargés du contrôle serait gravement engagée.

A l'effet de faire cesser cette concurrence illégitime, vous devrez informer sans aucun délai les agents placés sous vos ordres que les demandes d'autorisation adressées au préfet en vertu de l'article 8 de la loi, non plus que les recours au Conseil d'Etat contre les refus de ces autorisations n'ont aucunement pour effet de suspendre l'obligation du repos hebdomadaire. Tant que le préfet n'a pas statué, le pétitionnaire n'acquiert aucun droit nouveau du fait qu'il a formulé une demande. Quant au recours au Conseil d'Etat, il n'a d'autre effet que de suspendre la décision du préfet, c'est-à-dire de laisser le chef d'établissement qui a demandé l'autorisation dans la situation de droit où il se trouvait avant cette décision.

Il y aura lieu également d'exiger l'application de la loi aux membres de la famille du patron lorsqu'ils seront véritablement ses employés ou ouvriers, ou qu'ils remplaceront effectivement les employés ou ouvriers de l'établissement qui prennent leur repos.

René Viviani.

Une circulaire du Garde des Sceaux aux juges de paix

Paris, 20 novembre. — M. Guyot-Dessaigne, garde des Sceaux, se propose d'adresser, aux juges de paix, une circulaire pour les inviter à juger dans le plus bref délai possible, les contraventions à la loi sur le repos hebdomadaire dressées dans le ressort de leur juridiction.

LES DOUANIERS

Une délégation reçue par le Ministre des Finances Nombreuses réclamations

Paris, 20 novembre. — Le ministre des Finances a reçu aujourd'hui une délégation des agents du service actif des douanes qui lui a fait un exposé de la situation du personnel et lui a soumis de nombreuses réclamations.

M. Caillaux a déclaré aux délégués, en ce qui concerne celles de leurs demandes qui impliquent des augmentations de crédit, que le budget de 1907 ne pouvait supporter aucune surcharge nouvelle, mais que, dès la préparation du budget de 1908, c'est-à-dire dans quelques mois, il envisagerait l'inscription d'un crédit suffisant pour réaliser certaines des réformes formulées par eux.

UN GRAVE ACCIDENT A BORD D'UN CUIRASSÉ. — HUIT MATELOTS BLESSÉS

Paris, 20 novembre. — L' « Eclair » reçoit de Toulon un télégramme relatant un grave accident qui s'est produit cet après-midi à bord du cuirassé « Amiral-Baudin ».

Une équipe de matelots venaient d'amarrer une haussière lorsque par suite d'une brusque rupture, l'extrémité de l'haussière s'échappa et balaya toute l'équipe. Huit matelots furent blessés dont deux : Paul Gamet, de Carpentras, et Montfort, de Mespaul (Finistère), dont l'état est assez grave, ont été transportés à l'hôpital maritime.

Le ministre de la Marine a été informé.

PANIQUE DANS UN THEATRE, A PARIS

Paris, 20 novembre. — Une panique s'est produite ce soir, au Théâtre Sarah-Bernhardt, à la suite d'une explosion de deux lampes. Une couturière, Mlle Taffin, est tombée dans l'escalier, se blessant à l'œil gauche. Le spectacle a pu continuer.

LA DISCUSSION DU BUDGET

Paris, 20 novembre. — C'est enfin, jeudi matin, que doit commencer à la Chambre, la discussion, si souvent ajournée, du budget de 1907. On commencera par l'examen du budget de l'agriculture; mais à peine commencée, la discussion sera interrompue l'après-midi, car la deuxième séance de jeudi sera consacrée à la liquidation de l'interpellation sur la mise en chantier de six nouveaux cuirassés.

L'AFFAIRE DE TRAHISON DE BESANÇON

Besançon, 20 novembre. — Aujourd'hui ont comparu devant le conseil de guerre du 7e corps, le soldat Jenot, du 5e bataillon de chasseurs à pied, accusé d'avoir fourni, à une puissance étrangère, des renseignements pouvant compromettre la sûreté de la France, et le nommé Ingold Théobalde, ancien sous-officier allemand, accusé d'espionnage.

Les deux prévenus nient l'importance des documents.

Jenot est condamné à cinq ans de déportation dans une enceinte fortifiée et à cinq ans d'interdiction de séjour.

Ingold et condamné à cinq ans de prison et 1,000 fr. d'amende.

LES TROUBLES DE RUSSIE. — Les attentats

Odessa, 20 novembre. — Les terroristes ont assassiné un officier de police et volé 4.000 roubles dans les bureaux de la Compagnie de navigation russe.

Nouvelles Locales

TOURCOING

L'AFFAIRE DE LA RUE DES URSULINES A TOURCOING. — Le nommé Knockaert qui, au cours des incidents de la rue des Ursulines, fut blessé d'une balle de révolver à l'épaule gauche, a été amené mardi matin, à la maison de santé Olivier où une commission de médecins désignés par M. Delalé, juge d'instruction, devait examiner le blessé.

Les docteurs Dutilleul, Delearde et Julien, de Tourcoing, réunis mardi soir, ont procédé à l'extraction du projectile. L'opération a pleinement réussie.

La balle retirée de la plaie est une balle blindée de 6 m/m; elle sera soumise à l'examen d'un expert pour déterminer si réellement elle a été tirée par le révolver trouvé sur B...

NEUVILLE-EN-FERRAIN

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal s'est réuni mardi soir, à huit heures, à la mairie. M. Charles Phalempin, maire, présidait, assisté de MM. Haquette et A. Phalempin, adjoints. M. Alexandre Ghesquem a été nommé secrétaire.

Etaient présents, en outre, MM. Henri Masure, Catteau, Emile Phalempin, Louis Mulié, Louis Ségard, Lecru, Blondel, Renard, Castelain, Blomme et Leman, conseillers.

Le Conseil a procédé d'abord à la nomination des répartiteurs. Sont nommés: *Résidents :* MM. Ségard, Deveugle, Mulié, Blondel, Lecru, Delbecque, Blomme, Jules Catteau, J.-B. Lepers, Henri Masure.

Non résidents : MM. Louis D'Halluin, Catteau-Roussel, J.-B. Hennion, Alphonse D'Halluin, Gustave Lepoutre, Catteau-Masure, Charles Ducroquet, Cau-Lepoutre, Droulers, Charles Herbaux.

Revision des listes électorales. — Sont nommés: MM. Alphonse Blomme, Alphonse Phalempin, Julien Castelain.

Le Conseil décide ensuite d'allouer une gratification de 25 francs au secrétaire de la mairie pour le service de vaccination.

Le matériel d'incendie. — Plusieurs conseillers ont demandé ensuite qu'on maintienne les crédits ouverts pour l'entretien du matériel d'incendie. Cette proposition est adoptée. Puis le maire communique aux conseillers une décision des membres du Bureau de Bienfaisance qui ont résolu de traiter désormais, de gré à gré, avec les boulangers de la commune. Le Conseil approuve cette décision.

Entretien des routes. — Quelques conseillers demandant l'achat de scories pour l'entretien des routes, le maire leur promet de tenir compte de leur réclamation et de leur donner bientôt satisfaction.

Les fournitures municipales. — Enfin un conseiller, M. Castelain, propose de concéder les commandes de fournitures municipales à un imprimeur de la commune. Aucune décision n'est prise à ce sujet. Le Conseil, après discussion, déclare qu'il n'est pas hostile à cette proposition. On demandera à l'imprimeur de communiquer les prix. On ne statuera qu'après en avoir pris connaissance.

Après quoi, la séance a été levée à 8 heures 50.

ASCQ

ACCIDENT MORTEL A LA GARE

Un voyageur tué en sautant du train

Un terrible accident s'est produit mardi soir vers sept heures et demie à la gare d'Ascq. Au moment où le train 2615 parti de Lille à 7 h. 14 entrait dans la station, un voyageur ouvrit la portière de son compartiment et sans calculer le danger qu'il courait à descendre à la marche, sauta à terre. Le malheureux fut projeté avec violence sur le ballast ; son corps rebondit, tourna sur lui-même et alla rouler sous les roues.

Lorsque les employés accoururent pour le relever, ils constatèrent qu'il avait cessé de vivre. La mort fut instantanée.

L'identité de la victime fut établie par la découverte dans une poche d'un livret d'ouvrier au nom de M. Emile Moreau, et valable pour le parcours de Lille à Tressin. Moreau, croit-on, s'est imaginé que le train n'arrêtait pas à Ascq, où il devait descendre pour reprendre la direction de Cysoing.

Le corps a été déposé à la Mairie d'Ascq. La gendarmerie de Lannoy a été avisée immédiatement.

Nouvelles Régionales

TROIS MAISONS OUVRIÈRES DÉTRUITES PAR LE FEU. — Trois maisons habitées par des ouvriers ont été complètement détruites, hier soir, par le feu. Un pompier s'est élancé dans les flammes pour aller sauver le magot d'un des *sinistrés.* Les habitations étaient occupées: la première par M. Léon Piéters père, contremaître à la corderie Walle; la deuxième par M. Edmond Roche, et la troisième par M. Bonnard. Seule, cette dernière était assurée.

L'EBOULEMENT DES MINES DE NŒUX. — *Le corps du mineur Mierlot retrouvé.* — Après un travail de trois jours, on a retrouvé le cadavre d'Auguste Mierlot, 32 ans, qui fut, comme nous l'avons dit, enseveli sous de gros blocs de charbon. Le corps de la victime, déjà en putréfaction, fut remonté au jour. Ses funérailles ont eu lieu mardi. Mierlot laisse une veuve et trois enfants en bas âge.

NECROLOGIE

—— On annonce la mort de M. le docteur Billon, chevalier de la Légion d'honneur et ancien conseiller général du canton d'Haubourdin, décédé à l'âge de 90 ans.

—— On annonce la mort, à la Madeleine, de M. Auguste Catrice, qui fut conseiller municipal pendant douze ans, et vice-président du Bureau de Bienfaisance.

Nouvelles Sportives

CYCLISME

UN DÉFI DE WALTHOUR

Paris, 20 novembre. — (Par dépêche.) — Pour répondre à certaines insinuations parues dans un quotidien et relatives à la qualité respective de Darragon et de Walthour, ce dernier vient de lancer un défi à Darragon pour un enjeu de 2.000 francs, à couvrir par lui ou ses partisans. La seule condition que fasse Walthour sera que les 4.000 francs reviendront au gagnant, rien au perdant. L'Américain s'embarquant samedi pour l'Amérique, il propose de courir le match au Vélodrome d'Hiver, au cours de l'une des séances d'entraînement, à condition que l'entrée soit gratuite. Darragon répondra-t-il ?

GUIGNARD AU VELODROME D'HIVER

Paris, 20 novembre. — (Par dépêche.) — Engagé en Amérique, Guignard partira samedi, en même temps que le team participant aux six jours de Madison, puis reviendra fin décembre pour courir, le 20 janvier, au Vélodrome d'Hiver.

AUTOMOBILISME

LE PROCHAIN SALON

Paris, 20 novembre. — (Par dépêche.) — *L'installation* de l'annexe du Salon de l'Automobile aux Invalides est presque terminée et l'on signale déjà des exposants qui procèdent à l'installation de leurs stands.

LA MORT DE TOM COOPER

Paris, 20 novembre. — (Par dépêche.) — A la suite d'un accident d'automobile à New-York, l'ancien champion cycliste, chauffeur émérite depuis ces dernières années, Tom Cooper, s'est tué, ainsi que sa femme et les personnes qui se trouvaient dans la voiture au moment de l'accident. Tom Cooper avait 32 ans, et laisse des sympathies nombreuses.

LES AUTOBUS A LONDRES

Paris, 20 novembre. — (Par dépêche.) — Le 1er janvier 1905, Londres possédait 30 autobus; le 1er juillet 1905, 117; le 1er janvier 1906, 294; le 1er juillet 1906, 578; le 1er octobre 1906, 812. On pense généralement qu'il en circulera 1.000 aux premiers jours de l'an 1907. Nous n'en sommes pas encore là, nous, les Parisiens.

LES POIDS LOURDS MILITAIRES

Paris, 20 novembre. — (Par dépêche.) — Tous les concurrents partis des Tuileries hier matin, sont arrivés à Sens, leur but de la première étape. Certains sont arrivés avant une heure de l'après-midi. Aujourd'hui, les poids lourds militaires ont gagné Avallon (107 kilomètres). La présence d'officiers à bord des véhicules a impressionné le public.

COTONS AMÉRICAINS

New-York, mardi, 20 novembre 1906.

COURS DE CLOTURE

TERME	New-York Ce jour	New-York Précéd.	New-Orléans Ce jour	New-Orléans Précéd.
Novembre....1906	10.30	10.50	10.49	10.66
Décembre	10.10	10.29	10.30	10.46
Janvier....1907	10.16	10.35	10.33	10.50
Février	10.24	10.4	10.40	10.57
Mars	10.34	10.30	10.46	10.64
Avril	10.39	10.54	10.53	10.71
Mai	10.43	10.39	10.59	10.75
Juin	10.47	10.63	—.—	—.—
Juillet	10.51	10.67	—.—	—.—
Aout	—.—	—.—	—.—	—.—
Septembre	—.—	—.—	—.—	—.—
Octobre	—.—	—.—	—.—	—.—
Ports des États-Unis	2[illegible].000 Balles		19.000 balles	
Ports de l'intérieur	79.000 —		38.000 —	

BULLETIN METEOROLOGIQUE

ROUBAIX, mardi, 20 novembre 1906.

2 heures soir, 6° au-dessus de zéro, 757, variable.
5 heures soir, 5° 1/2 au-dessus de zéro, 756, variable.
7 heures soir, 6° au-dessus de zéro, 759, variable.

Mercredi, 21 novembre 1906.

Minuit, 4° au-dessus de zéro, 761, variable.
8 heures matin, 4° au-dessus de zéro, 761, variable.